

ANNEE 2023

**SEANCE PUBLIQUE
DU 9 JUIN 2023**

Délibération n°

2023041

Date de convocation : 02/06/2023

Date d'affichage : 02/06/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 15
Pouvoirs : 7
Nombre de votants : 22

Vote : 22
Pour : 22
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la du conseil municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le vendredi 2 juin 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, M. Bernard COMBES, Christian GARRIGUES. Frédéric ETCHEGARAY, Mikel AMILIBIA. Mmes Valérie RECARTE, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Céline FAYS,

Absents excusés : Philippe ENSALES (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), Nathalie HARAN (pouvoir à Mme Valérie RECARTE), Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à M. Jean-Baptiste HALTY), Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à Mme Laure TRÉMOUILLE), Maud BARRAL (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS), Yannick BASSIER (pouvoir à M. Cédric BRESAC), Marc PERRIER (pouvoir à Michel LAHORGUE).

Secrétaire de séance : Valérie RECARTE

**O.J n°2 : AUTORISATION DE SIGNER UN ACTE DE
REGULARISATION CONSTITUANT UNE SERVITUDE DE
PASSAGE CANALISATIONS DES EAUX PLUVIALES EN
TERRAIN PRIVE**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

La commune a été saisie par Maître Brigitte TROTTIER-CAJEAT, pour signer un acte de régularisation constituant la servitude de passage d'une canalisation des eaux pluviales, entre la commune et le nouveau propriétaire (SCI VALOURELE – M. DULUC), aux frais de Monsieur LABORDE Jean-Michel (propriétaire cédant) sur la parcelle cadastrée AW n°0177, sis Chemin de Mendibista, (plan de division dressé le 14/06/2021, mis à jour le 02/08/2021 par Geodenak, Géomètre-Expert à Saint-Palais en annexe).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération du Pays Basque est compétente en matière d'eau. Elle gère par délégation les systèmes d'assainissement des eaux usées et pluviales, et à ce titre, intervient pour l'entretien sur lesdites canalisations.

Après avoir entendu les explications données,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** M. Le Maire à signer l'acte constituant une servitude passage canalisations des eaux pluviales en terrain privé sur la parcelle cadastrée AW0177, sis Chemin de Mendibista.
- **Charge** M. le Maire de procéder à toutes les démarches et formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Fait à Bassussarry, le 9 juin 2023.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

